

## FICHE DE SÉCURITÉ TRIKA LAMBDA 1

### Section 1: Identification du mélange et de la société

#### 1.1 Identification du produit

Nom du mélange: TRIKA LAMBDA 1

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : produit mixte (insecticide-fertilisant) à usage professionnel

#### 1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SUMI AGRO France  
251 rue du Faubourg Saint Martin  
75010 Paris  
France  
Tel. : 01 53 67 68 53  
Fax : 01 53 67 68 41  
Email : [celine.barthet@sumiagro.com](mailto:celine.barthet@sumiagro.com)

#### Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoisons : Paris 01 40 05 48 48,

### Section 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classement du mélange

##### 2.1.1 Classement selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Acute 1 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes:



Mention d'avertissement: Attention

Phrases H:

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux agréé, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH:

EUH 401 Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### 2.3 Autres dangers

## Section 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

N° CAS	N° EC	Concentration	Nom	Classement selon 1278/2008 (EC)
91-20-3	202-049-5	0-0.25 %	Naphtalène	Acute Tox. 4 *, H302 - Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 1, H410 - Carc. 2, H351
91465-08-6	415-130-7	0.1-1 %	Lambda-cyhalothrine	Acute Tox. 2 *, H330 - Acute Tox. 3 *, H301 - Acute Tox. 4 *, H312 - Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 1, H410
64742-94-5	265-198-5	0-10 %	Naphta de pétrole solvant	Aquatic Chronic 2, H411 - Asp. Tox. 1, H304

\* Le texte complet des phrases R et H est détaillé dans le paragraphe 16 de cette fiche de sécurité.

## Section 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux :

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Inhalation :

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos. Si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer la technique de la respiration artificielle. Ne rien

lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre en position latérale de sécurité et demander l'aide d'un médecin.

Contact avec la peau :

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

Contact avec les yeux :

Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut. Demander l'assistance d'un médecin.

Ingestion :

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la personne en position latérale de sécurité. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun effet connu aigu et retardé d'une exposition au produit.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

### **Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

Le produit n'est pas classé inflammable. En cas d'incendie, suivre les mesures ci-dessous.

#### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Extincteur de type poudre ou CO<sub>2</sub>. En cas d'incendie plus important, il est possible d'utiliser aussi la mousse résistante à l'alcool et la pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet direct d'eau.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant du mélange**

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

Rafraichir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

## Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir paragraphe 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Produit Dangereux pour l'environnement, en cas de renversement important ou dans le cas où des lacs, rivières ou égouts seraient pollués, en informer immédiatement les autorités compétentes, suivant la législation locale. Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir pour nettoyage la totalité de la substance répandue à l'aide de produits absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite...). Verser le produit ainsi que la substance absorbante dans un conteneur adapté. La zone polluée doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant ainsi que les restes du produit dans un récipient ouvert. Les garder ainsi pendant quelques jours jusqu'à ce que plus aucune réaction ne se produise.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir paragraphe 8.

Pour l'élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites au paragraphe 13.

## Section 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour la protection personnelle se reporter au paragraphe 8. Ne jamais utiliser la pression pour vider les conteneurs, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la sécurité et à l'hygiène dans le cadre du travail.

Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou conteneur original.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, et éventuelles incompatibilités

Stocker le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver entre 5 et 35°C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionneusement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2.

## Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Limitation d'exposition pendant le travail pour :

Nom	N° CAS	Valeur limite	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Naphtalène	91-20-3	8 h	10	50

Selon la liste de valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France ; INRS.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction – ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### 8.2.2.1 Protection des yeux/du visage

Si on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.

#### 8.2.2.2 Protection des mains et de la peau

Gants de protection « CE » catégorie II. EN 374-2. Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés sur des mains propres et sèches.

Conserver les gants dans un endroit sec, à l'abri de la chaleur et des rayons du soleil. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif.

Combinaison de travail en polyester 65%/ coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus, avec traitement déperlant.

Chaussures de travail marquée « CE » catégorie II. EN ISO 13287, EN 20347.

#### 8.2.2.3 Protection respiratoire

Si on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Voir section 7: Manipulation et stockage

Voir section 13: Considérations relatives à l'élimination

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : microgranulés

Couleur : noir

Odeur : PD/PA

Seuil olfactif : PD/PA

pH (1%) : 5

Point de fusion : PD/PA

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 218°C

Point d'inflammation : 189°C

Taux d'évaporation : PD/PA



Inflammabilité (solide, gaz) : PD/PA  
Pression de vapeur : PD/PA  
Densité de vapeur : PD/PA  
Densité relative : 0.930 g/cm<sup>3</sup>  
Solubilité(s) : PD/PA  
Coefficient de partage n-octanol/eau : PD/PA  
Température d'auto-inflammabilité : PD/PA  
Température de décomposition : PD/PA  
Viscosité : PD/PA  
Propriétés explosives : PD/PA

ND / NA : Non Disponible / Non Applicable en raison de la nature du produit.

## 9.2 Autres informations

### Section 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable sous des conditions de stockage normales.

#### 10.2 Stabilité chimique

Instable en contact avec les bases.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

La neutralisation peut se produire au contact avec des bases.

#### 10.4 Conditions à éviter

Eviter le contact avec les bases.

#### 10.5 Matières incompatibles

Eviter les bases.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs ou gaz corrosifs

### Section 11 : Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau. Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

- a) toxicité aiguë;  
Données non concluantes pour la classification.
- b) irritation;  
Données non concluantes pour la classification.
- c) corrosivité;

Données non concluantes pour la classification.

d) sensibilisation;

Données non concluantes pour la classification.

e) toxicité à dose répétée;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) mutagénicité;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité pour la reproduction.

Données non concluantes pour la classification.

## Section 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

On ne dispose pas d'information relative à l'écotoxicité des substances présentes.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

/

## Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit: Eliminer via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux

Emballage: Ne pas ré-utiliser l'emballage. Eliminer l'emballage vide via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux et/ou profiter des collectes organisées par ADIVALOR.

## Section 14: Informations relatives au transport

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

### 14.1 Numéro ONU.

N° ONU: 3077

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies.**

Description: UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CONTIENT NAPHTA DE PÉTROLE SOLVANT / LAMBDA-CYHALOTHRINE), 9, GE III, (E)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport.**

Classe(s): 9

**14.4 Groupe d'emballage.**

Groupe d'emballage: III

**14.5 Dangers pour l'environnement.**

Contaminant marin: Oui

Dangereux pour l'environnement

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.**

Étiquettes: 9

Numéro de danger: 90

ADR LQ: 5 kg

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersion): F-A,S-F

Procéder conformément au point 6.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC.**

Le produit n'est pas transporté en vrac.

**Section 15 : Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Rubriques ICPE : 4510

**PRECONISATIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES OPERATEURS ET DES TRAVAILLEURS :**

Pour protéger l'opérateur, porter :

Pendant le chargement et le nettoyage du matériel :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus, avec traitement déperlant.

Pendant l'application (à l'aide d'un tracteur équipé d'un microgranulateur)

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus, avec traitement déperlant

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.



**Section 16 : Autres informations****Phrases H**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H330 Mortel par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Version 1 du 09/02/2016

*Cette fiche de sécurité est conforme à la Règlement (CE) N° 1907/2006, et Règlement (CE) N°453/2010.*